

Accueil d'urgence

Mise À L'Abri (MALA) • ÉVREUX - L'AIGLE



Prestation

Description synthétique de la prestation

La mise à l'abri est un outil au service des urgences sociales permettant de prendre en charge chaque soir et nuit des publics à la rue, pendant la période saisonnière allant du 1er Novembre de l'année N au 31 mars N+1 et de répondre aux besoins primaires de gîte, (alimentation, hygiène, sécurité physique...).

Une évaluation sociale permet de faire le point sur les attendus des personnes, de faire valoir leurs droits, notamment concernant l'accès au logement.

L'admission se fait uniquement après accord du 115 pour Evreux comme pour L'Aigle. Dans l'Eure, il est nécessaire de renouveler chaque jour sa demande. A L'Aigle, la mise à l'abri est pour 3 jours consécutifs puis renouvellement par le 115.

Public cible

Personnes concernées

Toutes les personnes, hormis, les hommes seuls, peuvent être orientées par le 115 et accueillies dans ce lieu, à savoir, femmes seules, femmes avec enfant(s), hommes avec enfant(s), couples seuls et couples avec enfant(s).

Localisation

Lieux et équipements

À Evreux:

Des locaux situés au 48 avenue Foch permettent d'accueillir, en nuitée, le public sans abri dans des box de 4 à 8 personnes pour une capacité maximale de 60 personnes.

Une salle commune est aménagée pour assurer la prise des repas.

À L'Aigle:

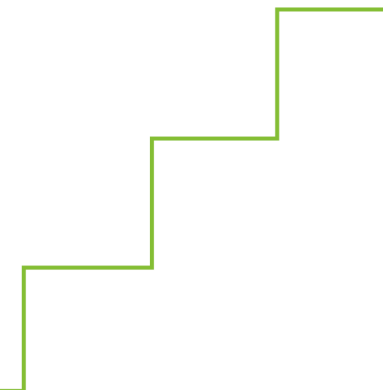
Un appartement de type T6 pour accueillir une famille avec enfants pour 3 nuits, avec possibilité de renouvellement.

Acteurs directs

Qualification, compétences, métiers, délégations...

Des équipes pluridisciplinaires composées de:

- travailleurs sociaux;
- agents d'accueil en soirée;
- surveillants de nuit.



Accueil d'urgence

Mise À L'Abri (MALA) • ÉVREUX - L'AIGLE



Ouverture

Jours, horaires et lieux

Cet hébergement d'urgence ouvert en soirée et durant la nuit, n'est accessible que pendant la période saisonnière dite hivernale. Il est actionné en fonction des conditions météorologiques défavorables et/ou pendant l'hiver, sur décision de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) qui finance ce dispositif.

Pendant les périodes de fonctionnement, l'ouverture au public s'effectue de 19H00 à 9H00, 7 jours sur 7.

Partenaires

Acteurs indirects prescripteurs, clients, partenaires

Le prescripteur:

Le 115, opérateur de la veille sociale, est le prescripteur unique de cette prestation.

Les partenaires:

Tout professionnel, acteur du social, du sanitaire, du médico-social, du juridique, etc. peut être interpellé par le 115 comme relais dans la problématique du bénéficiaire accueilli sur le dispositif.

Ce qu'apporte la prestation

Valeur ajoutée sociétale économique pour le territoire

Cette prestation permet de proposer une réponse immédiate à la demande de mise en sécurité et prise en charge des publics sans abri.

Premier palier de la veille sociale, qualifié de «primo hébergement», les personnes accueillies sur ce dispositif, sont ensuite orientées vers l'hébergement d'urgence, le plus souvent en CAO (Voir fiche prestation).

Nos attendus

Les résultats attendus et observables à l'issue de la prestation

Pour le bénéficiaire :

Disposer d'une prise en charge en nuitée pendant la période saisonnière dite hivernale et faire valoir ses droits.

Pour le département :

- disposer d'un lieu supplémentaire d'accueil en nuitée du public sans abri pendant la période hivernale;
 - avoir une vision globale de l'état quantitatif et qualitatif des prises en charge en nuitées effectuées;
 - réaliser une première évaluation (aptitudes/carences sociales...)
- en lien avec les agents d'accueil, les surveillants de nuit en lien avec le SAO.